

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024**

N° 2024-056

L'an deux mil VINGT QUATRE, le TREIZE du mois de SEPTEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation :

04/09/2024

Date d'Affichage :

04/09/2024

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, David PETITON, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD

Absent excusé : Madame Catherine CORNILLOT

Monsieur Daniel GUEROUT

Pouvoir : Madame Catherine CORNILLOT à Monsieur Philippe BOSQUET
Monsieur Daniel GUEROUT à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le compte financier unique (CFU) vise à remplacer, dans un document unique, le compte administratif de l'ordonnateur, et le compte de gestion du comptable. Après une phase d'expérimentation débutée en 2022, le dispositif est généralisé.

Ce CFU peut être mis en œuvre dès 2025, pour les comptes 2024. En tout état de cause, il devra l'être pour les comptes 2026. Aussi, la Trésorerie nous invite à le mettre en œuvre dès 2025, pour les comptes 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le passage au Compte Financier Unique en 2025 pour les comptes 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

